



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze novembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, VITTE, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, OMONT, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Sébastien VITTE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Monsieur Sébastien VITTE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Renouvellement de la convention avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature »

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention faisant suite à l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature » en Nouvelle-Aquitaine entre l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine et la commune de La Souterraine.

L'objet de cette convention consiste à poursuivre la démarche et les actions en faveur de la préservation de la biodiversité, notamment dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale. En devenant Territoire Engagé pour la Nature, la commune pourra :

- Participer à une démarche collective par la création de partenariats ;
- Valoriser les politiques environnementales et sensibiliser/communiquer auprès des citoyens sur les enjeux locaux liés à la nature ;
- Rejoindre également un réseau pour bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie technique et financier pour le montage et le suivi des projets ;
- Profiter de retours d'expériences d'autres collectivités reconnues TEN.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf novembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251118-2025-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025
Publication : 21/11/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 21 novembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.